



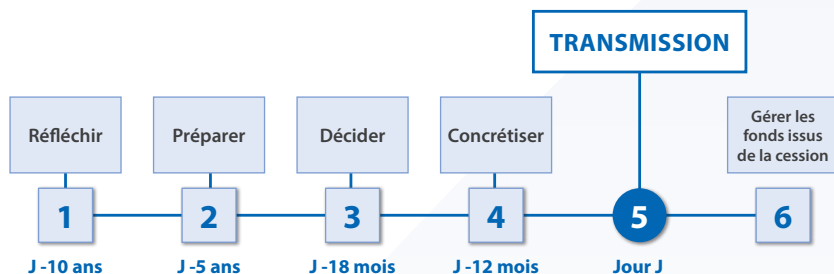
# PRÉPARER VOTRE TRANSMISSION / SUCCESSION



La transmission de votre entreprise agricole est une étape importante qu'il convient de préparer et d'organiser avec soin.

Avant toute chose, il faut se sentir prêt à transmettre, à "passer la main", tout en assurant la pérennité de l'exploitation. Il est important de définir vos choix et de vous y préparer le plus en amont possible.

**Une transmission d'exploitation se prépare 8 à 10 ans avant !**



**De nombreuses questions doivent être résolues**



- Qui prendra la suite ? Un membre de la famille ? Un étranger ?
- Comment l'évaluer ?
- Que faut-il conserver ?
- Quels impôts devront être payés ?
- Combien de temps s'y prendre à l'avance ?
- Quelle personne consulter sur ces sujets très importants pour la survie de l'exploitation, la retraite de l'exploitant ?



## Vous êtes

Un **EXPLOITANT AGRICOLE** souhaitant partir à la retraite.  
(Hors installés GFA réforme Foncière)



## Vous souhaitez

Transmettre ou céder votre exploitation à votre successeur ou un repreneur.



## Notre Juriste peut vous accompagner

- **AVANT LA CESSATION** afin de :
  - faire le point sur votre situation personnelle et sur l'avenir de votre exploitation ;
  - mesurer les délais de transmission de votre exploitation ;
  - mesurer la transmissibilité ;
  - préparer la transmission.
- **APRÈS AVOIR TROUVÉ UN REPRENEUR** pour :
  - définir avec le repreneur les conditions de transmission ;
  - réaliser l'acte de transfert des biens ;
  - rédiger la déclaration de cessation d'activité.



## Vos contacts

**COZEMA Marie-Flore**

*Juriste*

☎ 0690 68 27 66 / 0590 25 17 17

✉ juridique@guadeloupe.chambagri.fr

🕒 Mercredi sur rendez-vous